RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° 377/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT (25200)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 décembre 2023

Le 18 décembre 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24 Nombre d'excusés : 3 Nombre d'absent : 2 VOTES

Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **4**

Les conseillers présents sont: MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette

Etaient excusés :

Madame Fanny SAUNIER
Monsieur Ismaël BOUDJEKADA
Monsieur Jean-Christophe OCHIER

pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER pouvoir à Madame Jacinthe NUNHOLD pouvoir à Madame Marie-Andrée WACOGNE

Etaient absents : Madame Zahia LAZAAL Monsieur Christian DRIANO

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance

OBJET

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 5

La convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2023 La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 20 décembre 2023 Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 20 décembre 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 18 décembre 2023

DÉLIBÉRATION n° 377/2023

Objet: Décision Budgétaire Modificative n°5

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 62 700 €	70	7022	Coupes de bois	+ 33 200 €
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	+ 26 000 €	731	73141	Taxe sur la conso finale d'électricité	+ 17 000 €
				042	722	Immobilisations corporelles	+ 38 500 €
TOTAL			+ 88 700 €	TOTAL			+ 88 700 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>

		DEPENSES		RECETTES				
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant	
21	2112	Terrains de voirie	+ 2 300 €	021	021	Virement de section de fonctionnement	+ 62 700 €	
21	2113	Terrains aménagés autres que voirie	+ 4 700 €	024	024	Produits de cessions	+ 2 300 €	
21	21312	Bâtiments scolaires	+ 7 000 €	041	21318	Autres bâtiments publics	+ 410 €	
21	21318	Autres bâtiments publics	+ 4 100 €					
21	2138	Autres constructions	+ 2 400 €					
21	2188	Autres immobilisations corporelles	+6 000€	٠				
041	2112	Terrains de voirie	+ 410 €					
040	21311	Bâtiments administratifs	+ 1 596 €					
040	21312	Bâtiments scolaires	+7710€			-		
040	21318	Autres bâtiments publics	+ 27 236 €					
040	21321	Bâtiments privés	+ 885 €				_	
040	2138	Autres constructions	+ 1 073 €					
TOTAL			+ 65 410 €	TOTAL			+ 65 410 €	

À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative n°5.

Vote 23 Pour

4 Abstentions (M. BOUDJEKADA, Mme NUNHOLD, M. VIEILLE, Mme TABECHE)

Le Maire, Jean-Paul MUNNIER Le secrétaire de séance David LOYSEAU

Certifié exécutoire, Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le 20.12.2023 et de la publication le 20.12.2023